



2024



Etude de la qualité de l'air autour de l'Usine de Valorisation Energétique des déchets ménagers résiduels de Chaumont – (SHMVD)

Présentation de la campagne de mesures 2024

Contexte et objectifs de la campagne

ATMO Grand Est dispose d'une expertise avec des moyens techniques permettant d'accompagner une gestion des émissions de polluants dans l'atmosphère à long terme mais aussi à court terme en cohérence avec la stratégie nationale déclinée et renforcée à l'échelle territoriale et locale. Pour ce faire, l'association met à disposition des éléments de diagnostic permettant d'évaluer la qualité de l'air, les émissions de polluants et de gaz à effet de serre des territoires mais aussi d'estimer l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air. Dans ce contexte, ATMO Grand Est apporte son expertise et participe à l'élaboration des plans d'actions des acteurs privés des secteurs émissifs. ATMO Grand Est réalise ainsi des campagnes de mesure en site de proximité industrielle.

Dans le cadre de la surveillance renforcée de l'impact sur l'environnement de la Société Haute-Marnaise de Valorisation des Déchets (SHMVD) sur la commune de Chaumont et conformément à l'arrêté préfectoral n°2045 du 11 août 2011, la société SHMVD a sollicité ATMO Grand Est pour évaluer la qualité de l'air autour de l'incinérateur et contribuer ainsi à évaluer l'impact de l'activité de l'installation industrielle.

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'air, ATMO Grand Est va effectuer des prélèvements pour déterminer les niveaux en :

- **Métaux lourds** : arsenic (As), cadmium (Cd), nickel (Ni), plomb (Pb), chrome (Cr), cobalt (Co), cuivre (Cu), manganèse (Mn), mercure (Hg), sélénium (Se), thallium (Tl), vanadium (V), zinc (Zn), l'antimoine (Sb) ;
- Dioxines et furanes : 17 congénères les plus toxiques, avec une toxicité variable d'un congénère à l'autre

Pourquoi mesurer les dioxines et furanes ?

Dioxines et furanes : Les émissions de dioxines proviennent de procédés industriels divers faisant intervenir la combustion incomplète de dérivés aromatiques chlorés ou impliquant la synthèse de dérivés chlorés (incinération des déchets, fonderie, métallurgie, sidérurgie, brûlage de câbles, fabrication d'herbicides et de pesticides, ...). La pratique de l'écobuage des végétaux et la combustion de bois pour le chauffage résidentiel sont également à l'origine d'émissions de dioxines. La formation de dioxines peut résulter également d'événements naturels comme les éruptions volcaniques et les feux de forêt.

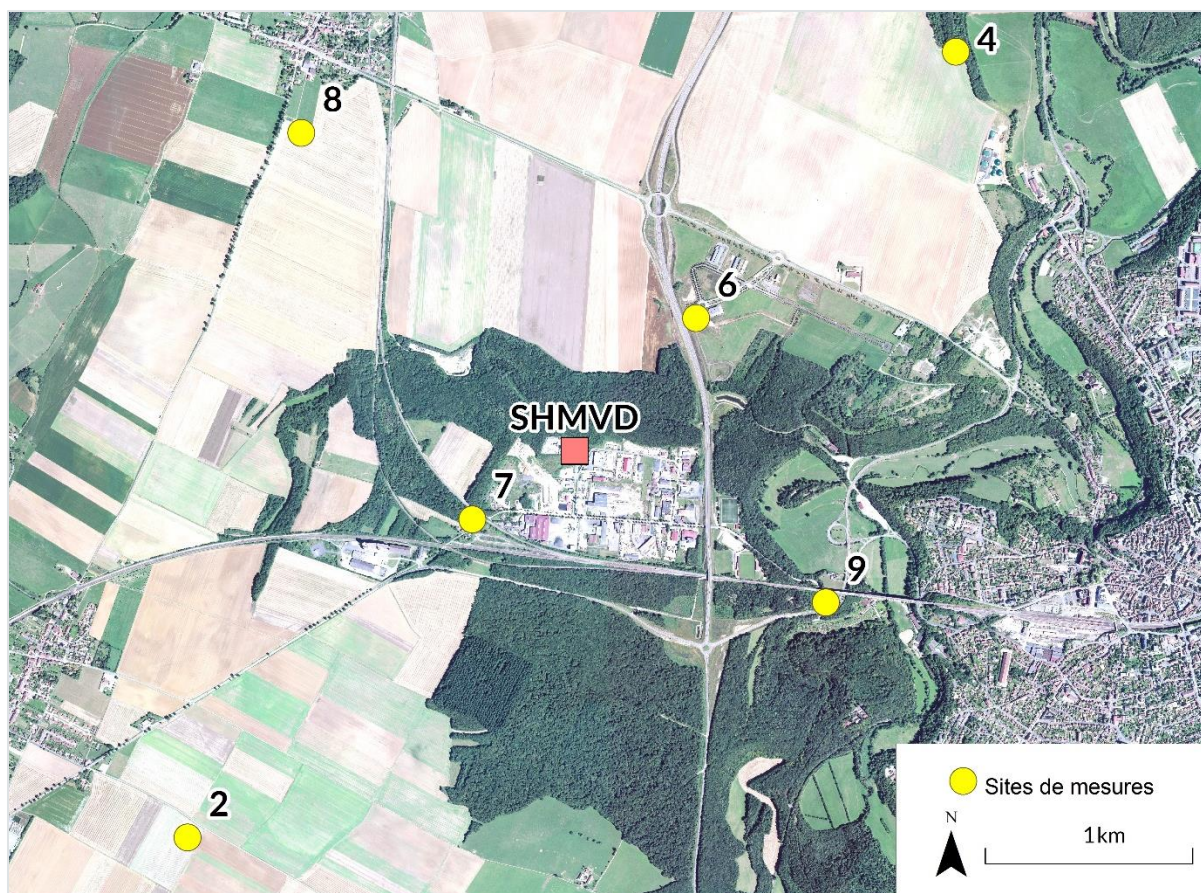
Elles font parties des 19 Polluants Organiques Persistants (POP) recensés par la communauté internationale. Les POPs sont des composés organiques, d'origine anthropique essentiellement, particulièrement résistants à la dégradation, dont les caractéristiques entraînent une longue persistance dans l'environnement et un transport sur de longues distances. Ils sont présents dans tous les compartiments de l'écosystème et du fait de leurs caractéristiques toxiques, ces composés peuvent représenter une menace pour l'homme et l'environnement.

Une exposition à court terme à des teneurs élevées en dioxine peut être à l'origine de lésions cutanées, chloracné et formation de taches sombres sur la peau par exemple, ainsi que d'une altération de la fonction hépatique. Une exposition prolongée peut endommager le système immunitaire, perturber le développement du système nerveux, être à la source des troubles du système endocrinien et de la fonction de reproduction. La dioxine de Seveso est la seule dioxine

reconnue cancérigène pour l'Homme, d'après le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Cependant, plusieurs autres dioxines sont reconnues comme étant tératogènes et induisant des baisses de la fertilité, ainsi que des troubles endocriniens.

Moyens de mesure mis en place

Pour évaluer les polluants cités ci-dessus, ATMO Grand Est installe des jauges Owen pour récolter les retombées atmosphériques totales. Elles sont positionnées sur six sites qui sont sous et en dehors du panache de l'unité de valorisation énergétique.



Localisation des sites de mesures (Source : ATMO Grand Est)

Durée de la campagne

Conformément à la méthodologie retenue et à l'arrêté du 20 septembre 2022 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux, deux prélèvements de 1 mois chacun se dérouleront pendant l'année 2024. Un rapport sera réalisé après la fin de chaque campagne de mesure et seront consultables dans les publications sur le site d'ATMO Grand Est : www.atmo-grandest.eu.

ATMO Grand Est

ATMO Grand Est est un organisme de surveillance et d'étude de la pollution atmosphérique dans la région Grand Est, agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire. ATMO

Grand Est regroupe des représentants de l'Etat, des industriels, des collectivités locales et territoriales ainsi que des mouvements associatifs et personnalités qualifiées.

ATMO Grand Est réalise des missions tant réglementaires que collégiales et s'appuie sur une vision intégrée pour ses champs d'intervention ainsi que sur des valeurs sociétales fortes. Ainsi ATMO Grand Est assure :

- * Des missions d'observatoire et de communication (dont la surveillance et l'information réglementaires), d'aide à la décision et d'amélioration des connaissances, toutes orientées vers l'action en résonance avec le plan national de surveillance de la qualité de l'air, avec comme finalité l'amélioration du capital atmosphérique vis-à-vis de ses impacts sur la santé et l'environnement.
 - * Un champ d'intervention en approche intégrée couvrant les compartiments chimiques et physiques de l'atmosphère extérieure et intérieure : depuis les sources d'émissions (polluants et gaz à effet de serre), les déterminants comme l'énergie, jusqu'à l'évaluation des actions en connaissances de causes des impacts sur la santé et l'environnement voire sur le social et l'économie.
 - * Une organisation responsable s'appuyant sur des valeurs professionnelles (efficience des outils et valorisation de l'expertise, coopérations, ...) et managériales (relations et conditions de travail) et se fondant sur des valeurs sociétales (intérêt collectif, collégialité, transparence, impartialité, dialogue respectueux avec et entre les parties prenantes, proximité avec le territoire, réduction des inégalités d'exposition avec protection des personnes vulnérables, ...).
- territoire, réduction des inégalités d'exposition avec protection des personnes vulnérables, etc.).

Retrouvez-nous sur notre site internet et notre page Facebook

Internet : www.atmo-grandest.eu

Facebook : <https://www.facebook.com/atmograndest/>



AtMO
GRAND EST
Metz - Nancy - Reims - Strasbourg

Air • Climat • Energie • Santé

Espace Européen de l'Entreprise – 5 rue de Madrid – 67300 Schiltigheim
Tél : 03 88 19 26 66 - Fax : 03 88 19 26 67 - contact@atmo-grandest.eu
Siret 822 734 307 000 17 – APE 7120 B

Association agréée de surveillance de la qualité de l'air